

Annexe 1 - Signalement ou dévoilement : demande de soutien ou d'accompagnement

PRD en matière de VACS : Personne-ressource désignée en matière de violences à caractère sexuel

DAECI : Direction des affaires étudiantes, communautaires et internationales, local 5-51-145 (Pavillon 5)

DRH : Direction des ressources humaines, local 5-51-112 (Pavillon 5)

Personne requérante	Personne mise en cause ²	Besoin principal de la personne requérante	Personne-ressource désignée	Responsable de l'intervention auprès de la personne mise en cause, si requis ¹
Personne étudiante	Personne étudiante	Soutien psychosocial Références Informations générales	PRD en matière de VACS	
		Cesser d'agir Demande d'intervention Mesures d'accommodement	DAECI (direction ou coordination) PRD en matière de VACS	DAECI (direction ou coordination)
	Membre du personnel	Soutien psychosocial Références Informations générales	PRD en matière de VACS	
		Cesser d'agir Demande d'intervention Mesures d'accommodement	DAECI (direction ou coordination) PRD en matière de VACS	DRH (direction ou direction adjointe)
	Personne externe à la communauté collégiale	Soutien psychosocial Références Informations générales	PRD en matière de VACS	
		Cesser d'agir Demande d'intervention Mesures d'accommodement	DAECI (direction ou coordination) PRD en matière de VACS	DAECI (direction ou coordination) ou Direction concernée
Membre du personnel	Membre du personnel		DRH (direction ou direction adjointe) PRD en matière de VACS	DRH (direction ou direction adjointe)
	Personne étudiante		DRH (direction ou direction adjointe) PRD en matière de VACS	DAECI (direction ou coordination)
	Personne externe à la communauté collégiale		DRH (direction ou direction adjointe) PRD en matière de VACS	DAECI (direction ou coordination) ou Direction concernée
Personne externe à la communauté collégiale	Personne étudiante		DRH (direction ou direction adjointe) PRD en matière de VACS	DAECI (direction ou coordination)
	Membre du personnel		DRH (direction ou direction adjointe) PRD en matière de VACS	DRH (direction ou direction adjointe)
	Personne externe à la communauté collégiale		DRH (direction ou direction adjointe) PRD en matière de VACS	DRH (direction ou direction adjointe) ou Direction concernée

¹ Selon la pertinence, une autre personne pourrait s'adjoindre à la personne responsable de l'intervention

² La personne mise en cause peut être accompagnée d'une personne de son choix